

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessie Bérubé	Numéro de permis 2021094	Date d'inspection Le 24 août 2023	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Les Farfeloups Ltée		Numéro de téléphone (506) 253-9924	
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est respecté lors de la visite.
 - Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
 - Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
 - Les fiches de médicament sont remplies et elles sont à un endroit accessible pour les éducatrices.
 - L'aire de jeu extérieur des enfants en bas âge et des enfants d'âge préscolaire est entourée d'une clôture et a une barrière fermée. Aucun équipement fixe ne se trouve dans le terrain de jeu.
 - Observations: Pendant la visite les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Groupe de nourrissons : Jeux extérieurs et les jeux libres.
- Discussions avec l'administratrice, je recommande d'ajouter du matériel de jeu dans le terrain de jeu.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 août 2023

Date

original signé par
Véronic Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 août 2023

Date